

L'ouverture aux anglicans et les ministères

L'article de Antoine Fleyfel "Le faux espoir anglican " paru dans le journal *Témoignage Chrétien* pourrait être ressenti par nous à la Fédération européenne des Prêtres Mariés comme un genre de désaveu, voire plus. Je pense qu'il s'agit seulement d'un malentendu !¹

Que disions-nous en effet : *"La Fédération Européenne de Prêtres Mariés souhaite exprimer son avis suite à la décision du Vatican de permettre aux prêtres anglicans mariés de passer avec leurs communautés à l'Église catholique sous certaines conditions. 1. Cette décision, ajoutée à l'existence traditionnelle de prêtres mariés de rite oriental, pourrait créer à terme une situation bénéfique à l'intérieur de l'Église catholique romaine, même si c'est sans le vouloir expressément. Une coexistence de plus en plus naturelle de prêtres mariés avec des prêtres célibataires pourrait être **une étape vers le pluralisme dans le ministère presbytéral** et serait une véritable richesse."*²

Et que dit Antoine Fleyfel dans son article : *"Considérer l'ordination sacerdotale d'hommes mariés, ex-prêtres anglicans, comme relevant de dispenses à la règle du célibat sacerdotal, montre que, loin de vouloir abroger la règle disciplinaire du célibat sacerdotal, l'Église latine durcit encore sa position sur la question"*.

Et pourtant je ne renierai pas notre déclaration. Pourquoi ?

Nous avons d'une part le sentiment qu'il n'y a pas grand chose à attendre comme évolution sur la question de la liberté du choix de vie laissée aux prêtres de la part de la hiérarchie actuelle. Je relève cette parole de l'association des amis de Boquen : *"Il y a très longtemps que, à Boquen, nous avons complètement cessé de nous polariser sur les faits et méfaits de l'Institution (je ne dis pas l'Église). Ce n'est pas que nous soyons aigris, mais simplement parce que nous ne voyons pas l'intérêt de dépenser temps et énergie à essayer de convaincre des gens qui ne nous écouteront jamais. Le but de l'Institution est de se perpétuer elle-même dans son pouvoir de monopole sur la "Vérité" et de répondre à la demande de la grande majorité de ses fidèles de contribuer à préserver l'ordre social existant."*

Par contre nous savons l'importance d'une opinion publique. Certes la pression de celle-ci est d'autant plus forte que la structure dans laquelle elle s'exerce est plus démocratique, ce qui n'est absolument pas le cas dans cette église.

Un des aspects du drame, dans l'affaire des anglicans "reconvertis", est de constater que des évêques et des prêtres vont quitter leur église précisément à cause de décisions prises, et pourtant avec beaucoup de prudence, d'une manière démocratique. Si notre information est bonne et si cette information est confirmée, certains auraient déjà renoncé au transfert mais peut-être aussi pour d'autres raisons et notamment la non-reconnaissance de leur ordination épiscopale ou sacerdotale antérieure, la non-reconnaissance de leur capacité d'avoir pleinement exercé auparavant en tant qu'évêque et la non-reconnaissance de leur être d'homme-évêque marié, trois conditions qu'il convient de dénoncer vigoureusement comme scandaleuses. Mais c'est une autre question.

L'objectif principal de notre déclaration touche à l'effet attendu dans l'opinion publique aussi bien dans que hors de l'église.

Nous savons en effet que celle-ci a considérablement évolué. Les exemples ne manqueraient pas. Un des plus éclatants et des plus récents est le très large accueil fait par ses paroissiens à Léon Laclau, curé exclu par son évêque, lors de son mariage avec Marga en pays de Bigorre, dans le sud-ouest de la France. Je ne ferai qu'un bref extrait de la lettre qu'il a envoyée à des milliers d'amis en janvier 2009 : *"Il nous faut aussi libérer la parole au sujet de ces situations de souffrances que vivent tant de prêtres et de compagnes de prêtres. Les responsables de l'Église font la sourde oreille sur la question. Nous devons nous faire entendre. Alors, si vous êtes vous-mêmes concernés ou si vous êtes témoins de telle ou telle*

¹ Et inséré dans le Site www.pretresmariés.eu : A lire dans Actualités. Colonne de droite. http://www.pretresmariés.eu/pdf/fr/302-Anglicans_TC.pdf

² Cf. le Site www.pretresmariés.eu : "Anglicans et catholiques : transfuges, prophètes ou "cheval de Troie"...?" A lire dans Actualités. Colonne de droite http://www.pretresmariés.eu/pdf/fr/287-EFCMP_sur_Anglicans.fr.pdf



situation, prenez un moment pour témoigner. Et si vous connaissez quelqu'un qui est concerné, proposez-lui de témoigner." Et il continuait en donnant l'adresse électronique de l'Association Plein Jour.

D'après une étude récente réalisée en France pour le journal *La Croix* (très proche de la hiérarchie catholique) les 27 et 28 mai 2009, auprès d'un échantillon national de 1000 personnes représentatif de la population âgée de 18 ans et plus, interrogées en face à face à leur domicile (critères importants pour en certifier l'authenticité), l'opinion se montre largement favorable à la possibilité pour les hommes mariés de devenir prêtres (pour 83%, contre 9%), au mariage des prêtres (pour 82%, contre 8%) et à la possibilité pour les femmes de devenir prêtres (pour 80%, contre 11%). Un sentiment également partagé par les catholiques. Et parmi les facteurs explicatifs de la baisse des vocations, c'est aux yeux des Français la contrainte de célibat qui pèse le plus (80%). Ce sondage est à lui seul une révélation et un encouragement : une révélation car qui aurait parié sur cette évolution des mentalités absolument à l'opposé du matraquage de l'opinion par les instances officielles de l'église sur la valeur intrinsèque et inestimable du célibat obligatoire; et aussi un encouragement à continuer ce travail d'information en direction de la population, je vais me répéter, tant ad intra que ad extra !

Il n'en reste pas moins que bien des chrétiens, généralement sous informés sur cette question par leurs propres structures ecclésiales, se sont aperçu, à l'occasion de l'affaire des anglicans, qu'il n'y avait donc pas incompatibilité entre sacerdoce et mariage comme on le leur avait martelé puisque, dans les faits, ils constatent que des hommes mariés vont donc exercer comme prêtres auprès d'une communauté catholique. Ils constatent aussi l'injustice faite par des décisions à deux poids, deux mesures ! Certes la situation n'est pas nouvelle mais ils n'ont jamais été informés entre autres que, pendant le pontificat de Jean Paul II, plus de 200 pasteurs protestants, dont la plupart mariés, ont été ordonnés prêtres. On s'est bien gardé de leur en parler ! Heureusement, aujourd'hui, l'information circule bien plus par d'autres canaux que par la voix de la chaire.

La question se déplace aujourd'hui dans la mesure où il importe d'abord de promouvoir des animateurs issus de communautés et à leur service comme un engagement spécifique et temporaire qui ne les oblige pas à quitter leurs responsabilités professionnelles ou familiales. Mais cette évolution suppose, de la même manière, que saute le verrou dont nous avons traité.

En ce sens j'estime que la déclaration de notre Fédération datée du 4 novembre 2009 a su tenir sa place.

11 février 2010
Jean COMBE

